

**DIRECTIONS FOR USE:** Use Ground Force™ Paraffinized Pellets Rodenticide for the control of Norway rats, Roof rats and House mice indoors and against the outside walls of residential, industrial, commercial, agricultural, and public buildings. May be used for the control of Ground Squirrels in rangelands, crop and non-crop areas and for the control of Voles (*Microtus* spp.) in orchards, nurseries and ornamentals. Users should remove clothing immediately if pesticide gets inside. Then wash skin thoroughly and put on clean clothing.

**RATS AND MICE - USE RESTRICTIONS:** Bait MUST either be placed in tamper-resistant bait stations or in locations not accessible to children, pets or livestock. DO NOT place bait in areas where there is a possibility of contaminating food or surfaces that come in direct contact with food. To ensure safe use of this product, tamper-resistant bait stations must have the following characteristics: 1) constructed of high-strength material (e.g., metal or injection moulded plastic) and resistant to destruction by children and non-target animals; 2) entrance designed so that children and non-target animals cannot reach the bait; 3) internal structure that prevents bait from being shaken loose; 4) access panel which fastens securely and locks (e.g., metal screw or padlock); 5) capable of being securely fastened to a surface (e.g., nailed down); and, 6) clearly labelled: "WARNING POISON". **Areas of Use - Rats & Mice:** Food Processing, Food Manufacturing, Food Storage and Food Service Areas: For areas not directly related to food processing: Use only in non-food or non-feed area where feed, food, packaging and handling equipment are never exposed or exposed. For areas where feed or food is processed, served, or stored: In meat and food processing plants (processing areas), use only when plant is not in operation. Remove or cover all food, packaging material and utensils before placing bait in baiting stations. Remove all baits and dead rodents before reuse of the plant (processing areas include storage and service). **Selection of Treatment Areas:** Place bait in locations where rats and mice travel and will most likely find and consume the bait. Placement along walls, in corners, by gnawed openings, in and around burrows, and in concealed locations where rats and mice feed is desirable. Maintain a steady supply of fresh bait. Remove any spoiled or contaminated bait promptly. **Application Directions - Rats & Mice:** For Norway Rats (*Rattus norvegicus*) and Roof Rats (*Rattus rattus*): Norway rats usually inhabit the ground floor of structures and burrow in the ground. They will range approximately 15 to 100 m from their nesting area seeking food and water. Roof rats, however, are excellent climbers and usually inhabit the upper stories of structures. Hence, special attention must be paid to this species ability to climb by placing baits in the roof rats activity area. For both species, eliminate as much of the naturally occurring food as possible and place 100 grams of bait at each station. Stations should be placed at intervals of 5-10 m within the treatment area. Maintain an uninterrupted supply of fresh bait for at least 10 days, or until signs of rat activity cease. For House Mice (*Mus musculus*): House mice are excellent climbers and will infest all floors in a structure. Mice will only range approximately 10 m from their nesting area seeking food. Eliminate as much of the naturally occurring food as possible and place 30 grams of bait at each station. Stations should be placed at intervals of 2-4 m within the treatment area. If a bait placement is not disturbed after several days, move the placement approximately 1 meter. Sixty (60) grams of bait per placement may be needed at points of very high mouse activity. Maintain an uninterrupted supply of fresh bait for at least 15 days or until signs of mouse activity cease.

**GROUND SQUIRRELS** (*Richardson*, *Columbian*, *Franklin's* and *Thirteen-lined*) **Areas of Use - Ground Squirrels:** Ground squirrels typically inhabit rangeland vegetation, seed crops and areas directly adjacent to crops. Even though ground squirrels are foraging animals, placement of baits directly into the burrows or the use of bait stations is desirable to reduce hazards to non target animals. **Application Directions - Ground Squirrels: Hand Baiting:** Locate all the ground squirrel burrows in the area of treatment and place 7 to 14 grams of bait into each burrow. Re-visit the site within 48 hours and re-bait all burrows where bait has been consumed or removed. Do not re-bait burrows where the bait has been undisturbed. Remove and bury any squirrel carcasses which are present above ground. A third re-baiting visit may be necessary for complete control. **Bait Station Baiting:** Determine the approximate population present by visual count over a two day period. In areas where the ground squirrel is present, establish protected bait stations or tamper resistant boxes with an entrance hole of 7.6 cm using 1 station for every 50 animals counted. Place 500 grams of bait into the stations and check daily. Maintain an uninterrupted supply for 3 weeks or until all signs of feeding have stopped. In areas where ground squirrels have been known to inhabit, but are not currently present, preventative baiting installations can be accomplished by placing stations containing 500 grams of bait every 30-60 m. Replace spoiled or moldy bait as necessary. Remove and bury any squirrel carcasses which are present above ground.

**VOLES** (*Microtus* spp.) **Areas of Use - Voles:** Voles inhabit orchards, nursery stock and ornamentals. Voles travel in well defined surface trails or may make a shallow burrow and travel within the burrow system. Bait is to be broadcast or scattered in areas inhabited by voles. DO NOT place the bait in heaps or piles. **Application Directions - Voles: Bearing Orchards:** Broadcast (mechanical or hand) at a rate of 12.5 kg per hectare. Do not apply until all fruit is harvested and all harvestable fruit is recovered. Bait before snowfall. Do not bait later than March 31. A second application can be made 20 - 60 days after the first application, but do not apply more than a total of 25 kg per hectare per application season (late fall until March 31). Where possible, recover and bury vole carcasses. **Non-Bearing Orchards, Nursery Stock and Ornamentals:** Broadcast (mechanical or hand) at a rate of 12.5 kg per hectare. Bait before snowfall. A second application can be made 20 - 60 days after the first application. Where possible, recover and bury vole carcasses.

**Note:** Replace contaminated or spoiled bait immediately. Collect and dispose of all dead animals and unconsumed bait properly. To prevent reinfestation, eliminate food, water and harbourage as much as possible. If reinfestation occurs, repeat treatment. Where a continuous source of infestation is present, establish permanent bait stations as necessary.

**PRECAUTIONS: KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN, PETS AND LIVESTOCK.** May be harmful or fatal if swallowed or absorbed through the skin. Chemical resistant gloves must be worn when handling this product. Avoid contact with eyes, skin or clothing. Wash hands before eating, drinking, chewing gum, using tobacco or using the toilet. Wash skin thoroughly with soap and water after handling. Wash contaminated clothing, separately from other laundry, with soap and hot water before reuse. **KEEP AWAY FROM FEED AND FOODSTUFFS.** All handlers must wear long-sleeved shirt and long pants, shoes plus socks, and chemical resistant gloves. In addition, persons loading pellets or bait into mechanical ground equipment, or persons loading/applying with handpushed or hand-held equipment, must wear a NIOSH approved dust/mist filtering respirator and protective eye wear. This product is toxic to fish and wildlife. Keep out of lakes, streams and ponds.

**FIRST AID INSTRUCTIONS:** If in eyes, flush with water for 15 minutes. If irritation persists, seek medical attention. If on skin, wash affected area thoroughly with soap and water. If swallowed, give patient one or two glasses of water and INDUCE VOMITING by touching back of throat with a finger or blunt object; repeat until vomitus is clear. DO NOT INDUCE VOMITING or give anything by mouth to an unconscious person. Seek medical attention or contact Poison Control Centre IMMEDIATELY. For all cases of human ingestion, immediately notify a physician or poison control center. If pet or livestock poisoning is suspected, immediately contact a veterinarian. Take container, label or product name and Pest Control Product Registration Number with you when seeking medical attention.

**TOXICOLOGICAL INFORMATION:** Vitamin K<sub>1</sub> in the form of intramuscular or subcutaneous injections, or by oral ingestion are suggested remedial treatments for anticoagulant poisoning. The severity of the case measured by establishing prolonged prothrombin times (PT) will determine appropriate therapy. Monitoring PT will indicate the necessity of repeated treatments.

**STORAGE AND DISPOSAL:** Store in a cool, dry place away from other chemicals and food or feed. Store product not in use, in original container, in a secure location inaccessible to children and non-target animals. Do not contaminate water, food or feed by storage or disposal. Do not reuse empty container. Dispose of unused or spoiled bait in accordance with local requirements. Follow provincial instructions for any required cleaning of the container prior to its disposal. Make the empty container unsuitable for further use. Dispose of the container in accordance with provincial requirements. For information on disposal of unused, unwanted product, contact the manufacturer or the provincial regulatory agency. Contact the manufacturer and the provincial regulatory agency in case of a spill, and for clean-up of spills.

**RODENT DISPOSAL:** Dispose of dead rodents in garbage or by burying.

**NOTICE TO USER:** This pest control product is to be used only in accordance with the directions on the label. It is an offence under the Pest Control Products Act to use this product in a way that is inconsistent with the directions on the label. The user assumes the risk to persons or property that arises from any such use of this product.

COMMERCIAL

TM/SC



## Paraffinized Pellets Rodenticide

FOR INDOOR AND OUTDOOR USE

Kills House Mice, Norway and Roof Rats, Ground Squirrels and Meadow Voles

## Granulés à la paraffine raticide

POUR USAGE À L'INTÉRIEUR ET EN PLEIN AIR

Tue les souris communes, les rats surmulots et les rats noirs, les tamias et les campagnols des prés

GUARANTEE/GARANTIE: Chlorophacinone.....0.005%

REGISTRATION NO. 20239 PEST CONTROL PRODUCTS ACT  
N° D'ENREGISTREMENT 20239 LOI SUR LES PRODUITS  
ANTIPARASITAIRES

KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN  
READ THE LABEL BEFORE USING  
WARNING, CONTAINS THE ALLERGENS  
PEANUTS AND WHEAT

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS  
LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI  
AVERTISSEMENT, CONTIENT LES ALLERGÈNES  
ARACHIDE ET BLE

Only to be used by certified pest control operators, farmers and persons authorized in government-approved pest control programs.

Usage réservé uniquement aux opérateurs antiparasitaires certifiés, aux exploitants agricoles et aux personnes autorisées dans le cadre d'un programme de lutte antiparasitaire reconnu par le gouvernement.

Net Contents/Contenu net: 10 kg

**LIPHATECH**

Liphatech, Inc.  
3600 West Elm Street  
Milwaukee, WI 53209 U.S.A.  
(414) 351-1476

**MODE D'EMPLOI:** Utiliser les granulés à la paraffine raticide Ground Force<sup>(MD)</sup> pour le contrôle des surmulots, rats noirs et souris communes à l'intérieur et le long des murs extérieurs des bâtiments résidentiels, industriels, commerciaux, agricoles et publics et autour de ceux-ci. Peut être utilisé pour le contrôle des tamias dans les terres de pâturage, les terres avec récolte et sans récolte et pour le contrôle des campagnols (*Microtus* spp.) dans les vergers, les pépinières et les terrains de plantes ornementales. Lorsqu'une partie du produit pénètre sous les vêtements, l'utilisateur doit les retirer immédiatement. Il doit aussi se laver la peau à fond et enlever des vêtements propres.

**RATS ET SOURIS - RESTRICTIONS D'UTILISATION :** L'appât DOIT être placé dans des points d'appât inviolables ou dans un endroit hors de portée des enfants, des animaux de compagnie ou des animaux d'élevage. NE PAS placer les appâts dans un endroit où ils risqueraient de contaminer des aliments ou encore des surfaces venant en contact direct avec des aliments. Pour une utilisation sécuritaire de ce produit, les points d'appât inviolables doivent présenter les caractéristiques suivantes: 1) ils doivent être fabriqués avec un matériau d'une grande solidité (p. ex., métal ou plastique moulé par injection) et que les enfants ou les animaux non ciblés ne peuvent pas détruire. 2) L'entrée doit être conçue de façon à ce que les enfants et les animaux non ciblés ne puissent pas parvenir à attraper l'appât. 3) La structure interne du point d'appât doit être telle que de l'appât ne puisse pas en tomber si le point d'appât est secoué. 4) Le panneau donnant accès à l'intérieur doit se fermer de façon sécuritaire et pouvoir être verrouillé en place (p. ex., au moyen d'une vis ou d'un cadenas). 5) L'ensemble du dispositif doit pouvoir être fixé en place de façon sécuritaire (p. ex., en le clouant en place). 6) Il doit porter la mention: "DANGER POISON". **Zones d'utilisation - Rats et souris: Aires de restauration et installations de fabrication, de transformation et d'entreposage des aliments:** Installations indirectement reliées à la transformation alimentaire: Usage réservé uniquement aux installations de produits non-alimentaires où les denrées destinées à la consommation humaine ou animale, de même que l'équipement servant à l'emballage et à la manutention ne sont jamais laissés à découvert. Installations où sont transformés, entreposés et servis des aliments destinés à la consommation humaine ou animale : Usage réservé uniquement aux installations de transformation des aliments et de la viande lorsqu'elles ne sont pas en activité. Ranger ou couvrir tout aliment, matériel d'emballage et ustensile avant de disposer l'appât dans les points d'appât. Retirer tous les appâts et les carcasses de rongeurs avant la rouverture des installations (y compris les aires d'entreposage et de restauration). Sélection des zones de traitement : Placer l'appât dans les emplacements où les rats et les souris se déplacent et risquent le plus de trouver et de consommer l'appât. Placer l'appât le long des murs, dans les coins, à proximité des ouvertures rongées, dans les terriers et autour de ceux-ci, et dans les emplacements dissimulés où les rats et les souris risquent le plus de chercher de la nourriture. Maintenir un approvisionnement continu d'appât frais. Retirer rapidement tout appât gâté ou contaminé. **Mode d'application - Rats et souris: Pour les surmulots (*Rattus norvegicus*) et les rats noirs (*Rattus rattus*):** Les surmulots résistent généralement au rez-de-chaussée des structures et font des terriers dans le sol. Ils peuvent se déplacer environ de 15 à 100 m à partir de leur nid pour chercher de la nourriture et de l'eau. Les rats noirs, toutefois, sont d'excellents grimpeurs et infestent généralement les étages supérieurs des structures. C'est pourquoi l'on doit porter une attention toute spéciale à la capacité d'escalade de ces espèces en plaçant les appâts dans la zone d'activité des rats noirs. Pour les deux espèces, éliminer le plus possible les aliments naturels et placer 100 grammes d'appât à chaque poste. Les postes devraient être placés à des intervalles de 5 à 10 m à l'intérieur de la zone de traitement. Maintenir un approvisionnement ininterrompu d'appât frais pendant au moins 10 jours ou jusqu'à ce que les signes d'activité des rats cessent. Pour les souris communes (*Mus musculus*): Les souris communes sont d'excellentes grimpeuses et elles infestent tous les étages d'une structure. Les souris se déplacent seulement 10 m environ à partir de leur nid pour rechercher de la nourriture. Éliminer autant que possible les aliments naturels et placer 30 grammes d'appât à chaque poste. Les postes devraient être placés à des intervalles de 2 à 4 m à l'intérieur de la zone de traitement. Si un emplacement d'appât n'est pas dérangé au bout de plusieurs jours, déplacer l'appât d'un mètre environ. Soixante (60) grammes d'appât par emplacement peuvent être nécessaires dans les endroits où l'activité des souris est intense. Maintenir un approvisionnement ininterrompu d'appât frais pendant au moins 15 jours ou jusqu'à ce que les signes d'activités des souris cessent complètement.

**TAMIAS** (*Spermophile* de *Richardson*, *Spermophile* du *Columbia*, *Spermophile* de *Franklin* et *Spermophile* rayé) **Zones d'utilisation - Tamias:** Les tamias habitent surtout dans la végétation du pâturage, dans les cultures semées et dans les endroits directement adjacents aux cultures. Même si les tamias sont des animaux qui fouillent beaucoup pour se nourrir, il est important de placer les appâts directement dans les terriers ou d'utiliser des postes d'appâts de façon à réduire les risques d'atteindre les animaux non nuisibles. **Mode d'application - Tamias:** Appâtage à la main; Trouver tous les terriers des tamias dans la zone de traitement et placer 7 à 14 grammes d'appât dans chaque terrier. Revisiter le site au bout de 48 heures et réappâter tous les terriers si l'appât a été consommé ou mangé. Ne pas appâter à nouveau les terriers dans lesquels l'appât n'a pas été érangé. Retirer et enterrer toutes les carcasses de tamias au-dessus du sol. Une troisième application peut être nécessaire pour réaliser le contrôle. **Application des appâts avec poste d'appât:** Déterminer la population approximative par un comptage visuel sur une période de deux jours. Dans les endroits où les tamias sont présents, établir des postes d'appât protégés ou des boîtes résistant au vandalisme avec des trous d'entrée de 7,6 cm en utilisant 1 poste pour chaque 50 animaux comptés. Placer 500 grammes d'appât dans les postes et les vérifier chaque jour. Maintenir un approvisionnement ininterrompu pendant 3 semaines ou jusqu'à ce que tous les signes d'alimentation soient arrêtés. Dans les endroits où l'on sait que des tamias habitent, mais à la où ils ne sont pas actuellement présents, une application préventive peut être réalisée en plaçant des postes d'appât contenant 500 grammes d'appât tous les 30 à 60 m. Remplacer au besoin les appâts gâtés ou pourris. Retirer et enterrer toutes les carcasses de tamias qui peuvent se trouver au-dessus du sol.

**CAMPAGNOLS** (*Microtus* spp.) **Zones d'utilisation - Campagnols:** Les campagnols habitent dans les vergers, les pépinières et les terrains de plantes ornementales. Les campagnols se déplacent selon des pistes bien définies en surface ou creusent un terrier peu profond et se déplacent à l'intérieur de leur système de terrier. L'appât doit être semé à la volée ou étalé dans les endroits habités par les campagnols. NE PAS placer les appâts en tas ou en piles. **Mode d'application - Campagnols: Vergers avec fruits:** Semer (mécaniquement ou à la main) à un taux de 12,5 kg par hectare. Ne pas appliquer tant que tous les fruits n'ont pas été récoltés et que tous les fruits récoltables n'ont pas été récupérés. Appâter avant les chutes de neige. Ne pas appâter après le 31 mars. Une seconde application peut être faite 20 à 60 jours plus tard après la première application, mais ne pas appliquer plus d'un total de 25 kg par hectare par saison d'application (fin d'automne jusqu'au 31 mars). Dans la mesure du possible, recourir ou enterrer les carcasses des campagnols. Vergers sans fruits, pépinières et terrains de plantes ornementales: Semer (mécaniquement ou à la main) un taux de 12,5 kg par hectare. Placer les appâts avant les chutes de neige. Une seconde application peut être faite de 20 à 60 jours après la première application. Dans la mesure du possible, recouvrir ou enterrer les carcasses des campagnols.

**Remarque:** Remplacer immédiatement tout appât contaminé ou gâté. Recueillir et éliminer comme il le faut les animaux morts et les appâts non consommés. Pour éviter une nouvelle infestation, éliminer autant que possible les aliments, l'eau et les endroits où les rongeurs peuvent rester. Si une nouvelle infestation se produit, répéter le traitement. Lorsqu'il y a une source continue d'infestation, il sera bon d'établir au besoin des postes d'appât permanents et les approvisionner au besoin.

**PRÉCAUTIONS: GARDER HORS DE PORTÉE DES ENFANTS, DES ANIMAUX DE COMPAGNIE ET DES ANIMAUX D'ÉLEVAGE.** Peut être nocif ou létal si ingéré ou absorbé par la peau. Il faut porter des gants résistants aux produits chimiques pour manipuler ce produit. Éviter tout contact du produit avec les yeux, la peau ou les vêtements. Se laver les mains énergiquement à l'eau et au savon avant de manger, de boire, de fumer ou avant d'aller aux toilettes. Laver la peau à fond avec de l'eau et du savon après avoir manipulé ce produit. Laver les vêtements contenant séparément du reste de la lessive, au savon et à l'eau chaude, avant de porter les vêtements de nouveau. TENIR À L'ÉCART DES ALIMENTS DESTINÉS À LA CONSOMMATION HUMAINE OU ANIMALE. Tous ceux qui manipulent ce produit doivent porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussures et des chaussettes ainsi que des gants résistants aux produits chimiques. De plus, ceux qui chargent des pastilles ou des appâts dans de l'équipement d'application au sol de ce produit et ceux qui chargent et appliquent ou pressent ces produits au moyen d'équipement tenu à la main doivent aussi porter un masque approuvé par le NIOSH contre la poussière et les brouillards ainsi que des lunettes de protection. Ce produit est toxique pour les poissons et les animaux de la ferme. Garder hors des lacs, cours d'eau et étangs.

**PREMIERS SOINS: En cas de contact avec les yeux,** rincer à grande eau pendant 15 minutes. Si l'irritation persiste, faire appel à un médecin. **En cas de contact avec la peau,** laver soigneusement la zone affectée au savon et à l'eau. Si **avale**, donner au patient un ou deux verres d'eau et PROVOCUER LE VOMISSEMENT en touchant l'arrière de la gorge avec le doigt ou un objet émoussé; répéter jusqu'à ce que les matières vomies soient claires. NE PAS PROVOCUER LE VOMISSEMENT ni donner quoi que ce soit par la bouche à une personne inconsciente. Faire appel à un médecin ou contacter IMMÉDIATEMENT le centre antipoison. Signaler immédiatement à un médecin ou à un centre antipoison tous les cas d'ingestion de ce produit. Prévenir immédiatement un vétérinaire lorsque l'empoisonnement d'un animal de compagnie ou d'élevage est suspecté. Emporier le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'enregistrement pour le faire parvenir au centre de recherche à obtenir une aide médicale.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:** La vitamine K<sub>1</sub>, par injection, intramusculaire ou sous-cutanée ou par ingestion orale, est conseillée comme remède curatif pour l'empoisonnement par un anticoagulant. La gravité du cas mesurée par l'établissement du temps de prothrombine prolongé (PT) déterminera la thérapie appropriée. La surveillance du temps de prothrombine indiquera si des traitements répétés s'imposent.

**ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION:** Conserver dans un endroit frais et sec, à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale ainsi que des autres produits chimiques. Ranger la quantité de produit non utilisé dans son contenant d'origine, dans un endroit sûr et à l'abri des enfants et des animaux non ciblés. Ne pas contaminer l'eau ni les aliments pour consommation humaine ou animale lors de l'entreposage ou de l'élimination. Ne pas réutiliser le contenant vide. Éliminer les appâts non utilisés ou gâtés, conformément aux exigences locales. Se conformer, aux directives provinciales pour tout nettoyage stipulé du contenant avant son élimination. Rendre le contenant vide impropre à tout usage ultérieur. Éliminer le contenant conformément aux exigences provinciales. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**ÉLIMINATION DES RONGEURS:** Éliminer les rongeurs morts en les mettant à la poubelle ou en les enterrant.

**AVIS À L'UTILISATEUR:** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

(10907)